

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 Juin 2017

Membres présents : Mr Philippe PETIT, Mr Vincent CROUZIER, Mr Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Marielle SAVROT, Mr Jacques LOURY, Mme Marie-José TROUSSEL, Mme Julie VERNOCHET, Mr Michel D'ELIA, Mr Didier SIMONNET.

Pouvoir : Mr Ludovic GRAINCOURT pour Mme Marielle SAVROT

Membres absents : Mme Séverine BIONDI, Mme Valérie RENOT, Mr Jean-Marie GARDIEN, Mme Émilie COLAS

La séance démarre à 20 heures 30.

M. Vincent CROUZIER est nommé secrétaire de séance.

## 1) Décisions Modificatives budgétaires

Suite à un courrier de la préfecture nous indiquant une surestimation de la recette des taxes, Monsieur le Maire, propose les modifications budgétaires suivantes :

En recettes de section de fonctionnement :

- Article 73111 (Taxes foncières et d'habitation) - 22 961 euros

En dépenses de section de fonctionnement :

- Article 615231 (Voiries) - 22 961 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces décisions modificatives et décide de les inscrire au budget.

## 2) Transfert de nouvelles compétences au SICECO

Le SICECO propose aux communes de lui transférer de nouvelles compétences optionnelles. Celles-ci sont les suivantes :

- La distribution publique de chaleur
- Le conseil en énergie partagée
- Le développement des énergies renouvelables

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse de déléguer ces nouvelles compétences au SICECO dont la mission principale est l'éclairage public.

## 3) Méchoui du 14 juillet

La municipalité organisera son méchoui pour le 14 juillet 2017. Le coût sera toujours gratuit pour nos habitants. Pour les extérieurs, les prix proposés sont les même que l'an dernier à savoir 10 euros pour les enfants de moins de 12 ans et 20 euros pour les plus de 12 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à l'encaissement des chèques et fixe le prix des repas à 10 euros pour les moins de 12 ans et 20 euros pour les plus de 12 ans.

## 4) Bons d'achats pour les nouveaux diplômés

Comme chaque année, la municipalité souhaite récompenser les jeunes de la commune ayant obtenu un diplôme en 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de récompenser les personnes par des bons d'achats Cultura délivrés comme suit :

BEPC : 15 €

CAP OU BEP : 20 €

BAC : 25 €

Examen supérieur : 30 €

Il sera demandé aux diplômés de faire part de leur présence ou non à la journée du 14 juillet au moment de leur inscription en mairie.

### **5) Ecoles et Rythmes scolaires**

Un Conseil d'écoles a eu lieu lundi 19 juin pour les élémentaires et les primaires. Les parents d'élève et enseignants sont majoritairement pour le retour à la semaine de 4 jours.

Pour l'instant aucun décret n'est paru mais seulement une lettre d'intention.

La Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise a demandé aux communes de ne rien changer pour l'instant et se donne une année pour étudier les conséquences et enjeux financiers de ce changement. Cette sage solution semble la meilleure possible plutôt que de changer dans la précipitation. La rentrée 2017 se passera donc en conservant les rythmes scolaires actuels puis ce point sera étudié pour la rentrée 2018.

Nouveaux effectifs et organisation des classes de l'école élémentaire pour la rentrée suivante :

- A Collonges, une classe de 22 CP, une de 18 CE1 et 5CP, une de 13 CE1 et 12 CE2
- A Longeault, une classe de 22 CM1 et 5 CM2 et une de 12 CE2 et 13 CM2

2 professeurs des écoles (Mme Martin et M. Delanoix) nous quittent et seront remplacés par 2 enseignants qui ont déjà exercé dans notre RPI.

Suite à la période de canicule, la température était trop élevée dans la salle de classe de la structure modulaire. La commune a dû investir dans une climatisation mobile et des ventilateurs pour une dépense de 450 euros qui sera compensée par une réduction des achats de matériel pour les agents techniques.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport.

### **6) Convention ATSEM de Longeault**

La convention pour l'ATSEM de Longeault doit être renouvelée pour 3 ans à compter de Janvier 2017.

Cette convention s'adresse aux 4 communes de notre RPI et concerne la prise en charge financière du coût de cette ATSEM. Ce coût est réparti au prorata du nombre d'élèves de maternelle de chaque commune scolarisés à Longeault sur la base de 31h par semaine sur 10 mois.

Le Conseil Municipal demande que soit ajouté un article pour déduire les élèves de Longeault scolarisés en maternelle à Collonges pour couvrir les frais de notre ATSEM.

D'autres modifications mineures sont apportées

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention ainsi modifiée.

Comme elle est unique pour les 4 communes du RPI, elle devra être de nouveau signée par les communes de Longeault, Beire le Fort et Premières.

### **7) Convention d'occupation du Domaine Public avec l'association REVA**

L'association REVA souhaite disposer d'un emplacement communal de 20 ares. La population a été consultée et le résultat a été favorable à cette mise à disposition.

Après avoir apporté quelques modifications au projet de convention, le Conseil Municipal par 8 voix pour et 2 abstentions, autorise le Maire à signer cette convention d'occupation ainsi modifiée.

## **8) Projet d'achat de la gare**

La commune de Collonges s'était positionnée auprès de la SNCF pour acquérir le bâtiment de la gare de Collonges. Dans sa réponse, la SNCF nous précise qu'elle ne peut pas vendre en l'état compte tenu de la proximité des voies de chemin de fer. Elle demande une démolition préalable de la gare de voyageurs.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport et demande à Monsieur le Maire de renvoyer un courrier en signalant à la SNCF que des carreaux sont déjà cassés et que des squats sont possibles. La SNCF se doit donc d'assumer ses devoirs de responsabilité et de mise en sécurité du bâtiment.

## **9) Demande de Subvention PSV 2018**

Il faut se positionner pour les demandes de subvention concernant le programme du Conseil Départemental de Plan de Soutien à la Voirie 2018.

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement de chemin piéton route de Premières.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire de Collonges les Premières à entreprendre les démarches nécessaires pour solliciter les différents organismes concernés pour subventionner ce projet.

## **10) Travaux route de Beire le Fort**

Monsieur le Maire présente l'étude et le plan d'aménagement de parking route de Beire le Fort et d'écoulement des eaux pluviales.

Les subventions accordées sont de 18 989 euros au titre du Plan de Soutien à la Voirie 2017 et de 5 422 euros au titre des amendes de police.

Le bordereau de prix est en cours de finalisation.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet et autorise la consultation des entreprises dans le cadre d'un appel d'offres en procédure simplifiée.

## **11) Réponse du Ministère de l'environnement pour les terrains créosotés**

Suite à l'interpellation du ministère de l'environnement par l'intermédiaire de notre Députée Kheira Bouziane sur ce dossier, nous avons reçu la réponse de Madame Ségolène ROYAL avant qu'elle ne quitte ses fonctions. Cette réponse nous demande de compléter le diagnostic du site par de nouvelles études.

Pour rappel, des études extrêmement complètes ont déjà été pratiquées. La municipalité ne voit donc pas l'intérêt de nouvelles études surtout si les précédentes ne sont pas exploitées. Nous rappelons que ce projet devait lutter contre l'étalement urbain et que ces parcelles sont situées au centre du village.

La SNCF a exploité ces parcelles pendant 150 ans et la pollution est donc de sa responsabilité. C'est l'Etat et ses préfets qui se sont engagés sur la signature des permis de construire.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport et un courrier sera renvoyé dans ce sens au nouveau Ministre de l'Environnement et à la nouvelle Députée.

## **12) Nouvelles Délégations**

Notre 4<sup>ème</sup> Adjoint Jacques LOURY avait les délégations actuelles suivantes :

- Cadre de vie
- Environnement
- Activité économique qui n'a plus lieu d'être car cette compétence a été transférée à la Com Com.

La délégation activité économique est donc retirée et s'ajoute la délégation de la compétence Culture et devoir de mémoire. Jacques LOURY souhaite, en parallèle, intégrer la commission Fêtes et cérémonies. Le Conseil Municipal prend connaissance de ces décisions.

### **13) Avenants au marché de travaux d'aménagement du complexe Mairie Ecole**

Des complications sont intervenues au niveau des travaux dans le bâtiment abritant la salle de classe et le futur Espace Public Numérique. Ces complications concernent essentiellement le renforcement des structures par la mise en place d'IPN supplémentaires.

Il convient d'ores et déjà, de valider un avenant dans le lot 6 (Isolation – Plâtrerie) attribué à l'entreprise MALEC de 270,87 € HT pour l'entrée de la salle de classe et 431,57 € HT pour la cloison de la salle de classe car cela a entraîné des surfaces d'isolation supplémentaire. Cet avenant ne dépasse pas les 5% du prix du marché pour ce lot.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire de Collonges les Premières à signer tous les avenants relatifs au marché de rénovation du complexe mairie école d'un montant inférieur à 5% du coût d'attribution du lot concerné.

### **14) Divers**

#### ✓ Point travaux d'aménagement du complexe Mairie - Ecole:

Une nouvelle ligne EDF a été tirée en triphasé à 36 KVA par ENEDIS. Il convient de raccorder les écoles et d'arrêter l'abonnement des anciennes lignes. Des problèmes de nids d'abeilles dans les cheminées ont perturbé les travaux de charpente. La société SME, s'occupant du désamiantage, a pris du retard mais cela n'a pas trop pénalisé les autres lots pour l'instant. Les réunions de chantier sont toujours programmées les mercredi matin.

#### ✓ Projet d'agrandissement de la déchetterie de Genlis:

Le projet nous a été envoyé et est consultable par le public en mairie. Une enquête publique aura lieu entre le 10/07/2017 et le 11/08/2017 mais nous ne sommes normalement pas concernés.

#### ✓ Transports scolaires :

Le Conseil Régional confirme par un courrier que la gratuité des transports scolaires sera assurée pour l'année scolaire 2017/2018 pour la dernière fois. A partir de septembre 2018, les familles devront s'acquitter de frais de dossier.

#### ✓ Projet de Territoire:

L'étude du projet de territoire de la communauté de communes démarre avec la société ACOKIMA. 4 conseillers participeront au groupe de travail puis des habitants représentatifs seront également impliqués début 2018.

#### ✓ Agenda :

Opération journée propre le 9 septembre 2017.

Opération broyage du 30/10 au 02/11/2017

#### ✓ Projet Ecole Numérique:

Nous venons de recevoir le descriptif du programme concernant le Projet Ecole Numérique. Il convient d'étudier ce dispositif dans le cadre de la mise en place de l'Espace Public Numérique.

La séance est levée à 23h15.